

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-2705

présenté par

M. Causse, Mme Pompili, M. Perea, Mme Rossi, Mme O'Petit, Mme Kamowski, M. Blanchet,
M. Matras, M. Chouat, Mme Mauborgne, Mme Bureau-Bonnard, M. Haury, M. Kerlogot,
Mme Pételle, M. Alauzet, Mme De Temmerman, M. Cazenove et Mme Marsaud

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 28, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.